



juin 2016

Entretiens professionnels : recours de la catégorie C

CAPL du 27 juin 2016

Quelques chiffres :

	2016
Nombre d'agents C à évaluer	222
Refus d'entretien	19 (16 en 2015)
Nombre de recours hiérarchiques	13 (6 en 2015)
Nombre de recours en CAPL	10 (3 en 2015)

L'administration disposait d'une réserve de 3 réductions d'1 mois et d'1 réduction de 2 mois...il n'y en aura donc pas pour tout le monde !!! De plus, le président de séance précise qu'il n'a pas l'intention de consommer toute la réserve si les dossiers des agents ne le justifiaient pas.

Et c'est bien ce qu'il a fait ! Chaque dossier a été évoqué, motivé, défendu par les organisations syndicales, mais le président n'a pas jugé bon d'utiliser la totalité de la réserve dont il disposait. En effet, la R1 « économisée » par attribution d'une R2 à l'un des agents n'a pas été redistribuée.

Les refus d'entretien et les recours en CAPL démontrent bien le manque de reconnaissance ressenti ainsi que le malaise grandissant des agents dans nos services. La mise en place de PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) et de la RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) amplifieront encore le malaise des agents.

Les représentants **FO-DGFIP** condamnent fermement ce système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme, introduit une compétition malsaine entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

FO-DGFIP revendique un nouveau système de notation fondé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec rétablissement de la note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement des réductions d'ancienneté.

Vos représentants **F.O.-DGFIP 84** : Stephan RAUSCH et Catherine LOCRET.

Déclaration liminaire CAPL 27 juin 2016

Monsieur le Président,

FO-DGFIP dénonce depuis 4 ans la mise en place précipitée et sans concertation des dispositions issues du décret de juillet 2010 concernant l'entretien professionnel et les nouvelles modalités de recours.

Les représentants FO-DGFIP condamnent fermement ce système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme, introduit une compétition malsaine entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

En conséquence, **FO-DGFIP** revendique un nouveau système de notation fondé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec rétablissement de la note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement des réductions d'ancienneté.

FO-DGFIP dénonce cette logique d'individualisation des carrières. Selon le gouvernement, il faudrait, pour avoir une progression plus rapide de carrière, avoir atteint « *un certain pallier d'ancienneté de services, permettant de dresser un premier bilan de carrière* ».

Dans un contexte particulièrement difficile :

- Menaces qui pèsent sur le statut général et les statuts particuliers à travers le PPCR, protocole non signé par FO,
- Réduction drastique des possibilités de passage au grade supérieur par tableau d'avancement,
- Baisse des promotions par liste d'aptitude,
- Suppressions d'emplois continus,
- Gel du point d'indice depuis 2010, saupoudré d'une augmentation dérisoire,

les réponses de l'administration sont toujours les mêmes : fermetures, fusions, restructurations de postes et services, et réduction des effectifs.

Les agents, eux, souhaitent simplement une véritable reconnaissance d'un travail qu'ils exercent avec rigueur, loyauté et conscience professionnelle, reconnaissance que vous ne leur accordez pas, Monsieur le président !

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP84 : DDFiP du Vaucluse

☎ : 06,68,62,20,30

✉ : fo.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web **FO** DGFIP84 : www.fo-dgfip-sd.fr/084/

